

Séance du 30 mars 2016	
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	L'an deux mille seize et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON
<u>Présents :</u> 9	
<u>Votants:</u> 10	<u>Sont présents:</u> Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Jean-Claude BORLETEAU, Claudine CHATEIGNER, Paul EMARD, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Laurence PICOT, Patrick VALEUR
	<u>Représentés:</u> Isabelle BILAND-PERENNES par Evelyne BEAUVAIS
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Simon THIERRY
	<u>Secrétaire de séance:</u> Eric MORVAN

Objet: ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2016 - DE 2016 005

Le procès verbal de la séance du 10 février 2016 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: CHOIX DU DEVIS DES PAYSAGISTES - DE 2016 006

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en l'absence d'agent technique il convient de trouver une solution pour entretenir les espaces verts du village,

Il donne lecture de différents devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SARL VANNESTE Vincent Environnement concernant la tonte et le désherbage pour un montant de 4 869,00 € TTC annuel,
- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SARL S.E PAYSAGES concernant la taille, l'élagage, le ramassage des feuilles et l'entretien des massifs pour un montant de 4 536,00 € TTC annuel
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: REZO POUCE - DE 2016 007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Rezo Pouce mis en place par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

Il s'agit de covoiturage organisé au sein des communes du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

Dans ce projet 2 arrêts se trouveront sur la commune de Châtenoy,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'approuver le projet de covoiturage spontané du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, REZO POUCE,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: SDESM : CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2016-2020 - DE 2016 008

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est "d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique", et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

Considérant que la commune de Châtenoy est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le SDESM assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020).

Le forfait annuel des prestations de maintenance préventive et corrective pris en charge par le SDESM comprend :

- * l'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- * au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- * le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- * à l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel.
- * le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- * la remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- * un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) destiné à gérer les installations d'éclairage public, qui permettra aux communes de connaître leur patrimoine et gérer les demandes et le suivi des interventions.

Les communes prendront en charge les prestations suivantes :

- * Les recherches de défauts.
- * Le mobilier non pris en charge par le SDESM (mâts, lanternes, armoires)
- * Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses qui nécessitera le remplacement complet de la lanterne.
- * Les accidents et incidents non prévisibles (vandalisme, météo...)
- * Les travaux de rénovation et de mise en conformité.
- * Les travaux de création et d'extension.
- * Le traitement des déclarations de travaux (DT DICT)

- **AUTORISE** le SDESM à consulter les entreprises pour le compte et le bénéfice des communes au travers de ce nouveau marché et à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune.

- **DIT** que la compétence éclairage public reste communale.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Informations diverses

* les travaux pour la mise en place de la plateforme d'apport volontaire sont en cours de réalisation le long du mur du cimetière ;

- * Mise en place de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) dès 2017, le calcul se fera sur le nombre de levées. 80 % de la taxe restera fixe, la part variable n'aura d'incidence que sur les 20 % restants. Le but étant de diminuer le nombre de levées ;
- * Les travaux d'installation de la borne de recharge pour les véhicules électriques vont commencer ;
- * Compteur électriques LINKY : des informations sont à votre disposition en Mairie ;
- * La CC du Pays de Nemours met en place une phase 2 pour la signalétique touristique. Le Conseil Municipal propose de demander 2 tables de pique-nique ;
- * La brocante organisée par le Comité des fêtes aura lieu le 18 septembre 2016;
- * Monsieur VALEUR demande si il serait possible d'avoir les prochaines dates de passage de la déchetterie mobile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,



Denis CELADON